

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 21 novembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 26
Date de la convocation du conseil : 7 novembre 2024
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. – BERTAUD M-F.– PAILLER A.- BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : M. GUITTONNEAU P. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. – Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. BONNEAU R. – M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à PAILLER A. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme JAUFFRIT L. pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme ROUXEL, MM. BERTHOMÉ, TESSIER,

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.82 – Chemin de Bel Air : travaux d'enfouissement du réseau électrique

Dans le cadre du renforcement de la desserte en électricité de la commune, ENEDIS a décidé de supprimer la ligne 20 000 Volts entre la route de Le Perrier et le chemin de Bel Air. Ces travaux sont pris charge intégralement par ENEDIS.

Dans ce programme de sécurisation, il n'était pas compris un tronçon de ligne route de Bel Air. Monsieur le Maire a sollicité ENEDIS pour l'obtention d'un devis afin que soit enterré ledit morceau de ligne.

Les travaux ont été estimés à 72 945,70 € TTC. Une convention de travaux récapitulant les conditions sera conclue entre les deux parties

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la décision d'effectuer les travaux d'enfouissement chemin de Bel Air,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec ENEDIS afin de mener à bien les travaux engagés,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

VOTE :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Jean-Michel ROUILLÉ

